



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 de « Petite Camargue »

Vendredi 15 mars 2024

Centre du Scamandre

Liste des participants : 38

Collège des services de l'Etat et établissements publics :	
Préfet du Gard	
Sous-préfet d'Arles	Excusé
Etat Major, Commandement de la région militaire de Lyon	Excusé
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie	Excusé
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de PACA	Excusé
VNF, Navigation Rhône-Saône, pôle Méditerranée	
Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen	Représenté par M. Didier CAIRE
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Représenté par Mme Aurore DRUELLES
Office Nationale des Forêts	
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie	Excusé
DDTM du Gard	Représenté par M. Sylvain MATEU
DDTM Bouches du Rhône	
Unité territoriale de Vauvert	
Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine du Gard	
Office Française de la Biodiversité	Excusé
ENEDIS - Direction territoriale du Gard	Représenté par Mme Sylvie CHARRIER-PINERO
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales :	
Région Occitanie	Excusé
Conseil Départemental du Gard	Représenté par M. Yves DESMARET
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	
Communauté de Communes de Petite Camargue	Représenté par M. Eric BERRUS et Mme Annelise CHEVALIER
Communauté de Communes de Terre Camargue	Représenté par M. Régis VIANET et Mme Julie DROGREZ
Syndicat Mixte SCOT Sud Gard	
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise	Représenté par M. Robert CRAUSTE
Syndicat Mixte Vidourle - EPTB Vidourle	Excusé
Syndicat Mixte Vistre Vistrenque - EPTB Vistre Vistrenque	Excusé
CLE du SAGE Camargue Gardoise	Représenté par M. Robert CRAUSTE
Commune d'Aigues – Mortes	Représenté par M. Béatrice GUIRAUD
Commune d' Aimargues	




Commune de Beauvoisin	Représenté par Mme Evelyne GALINIER
Commune du Cailar	Représenté par M. Eric BERRUS
Commune du Grau du Roi	Représenté par M. Robert CRAUSTE
Commune de Saint Gilles	
Commune de Saint Laurent d'Aigouze	Excusé
Commune de Vauvert	
Commune des Saintes Maries de la mer	Excusé
Syndicat Mixte du Parc Naturel régional de Camargue	Représenté par M. Alexandre CRESTEY
PETR Pays d'Arles	
Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la Mer	Représenté par M. Pierre RAVIOL et Mme Marion CESARI
PETR Vidourle Camargue	Excusé
PETR Garrigues-Costières	
Collège des organismes socio-professionnels, des gestionnaires et utilisateurs du milieu et des associations :	
Gard Tourisme - ADRT	
Office du Tourisme du Grau du Roi	Excusé
Chambre d'Agriculture du Gard	
Chambre de commerce et d'industrie du Gard	
Chambre des métiers du Gard	Excusé
Prud'homie des patrons pêcheurs du Grau du Roi	
Comité départementale des Pêches et élevages marins du Gard	
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	
Fédération des chasseurs du Gard	Représenté par M. PAGES
Fédération des chasseurs des Bouches-du-Rhône	Représenté par M. Olivier BAUDRION et Mme Emilie IGERSEIM
Association de chasse maritime du Gard	
Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Association des éleveurs de chevaux de race camarguaise	
Association syndicale libre forestière des radeaux de petite Camargue	Représenté par M. Bertrand DE BERNIS
Association des Exploitants de roselières	
Centre français du riz	Représenté par M. François CLEMENT – Mme Athénaïs Vonwaetermenlen – M. Selim LAURY – Mme Anne Rougane de Chuteloup
Syndicat des riziculteurs France et Filière	Représenté par M. François CLEMENT
ASA du canal des Capettes	Représenté par M. Jacques BLATIERE
ASA de la Fosse	Pour ordre, M. Marc BERMOND
ASA des Souteyrannes	
ASA du Bourgidou	
ASA de la roubine de Canavère	
Union des ASA	
Association des propriétaires pour la défense des marais de la Tour Carbonnière	
Grands Domaines du Littoral	
LPO Occitanie	Excusé
Société de protection de la nature	
Centre Ornithologique du Gard	Représenté par M. Jean-Pierre TROUILLAS
Conseil scientifique et éthique de la Réserve de Biosphère de Camargue	Excusé

Office du Tourisme d'Aigues-Mortes	
Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue	
Office du Tourisme Terre de Camargue	Excusé
Office du Tourisme de Nîmes Métropole - Saint-Gilles	
Fédération des manadiers	
Livre Généalogique de la Raço di Biòu	
Association des Eleveurs Français de toros de Combat	
Syndicat de Défense et de Promotion de la Viande A.O.C. « Taureau de Camargue »	Excusé
Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie	Représenté par M. Rémi JULLIAN
Invités :	
Tour du Valat	Représenté par M. Antoine GAZAIX
Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon	Représenté par Mme Madeleine PONS et Mme Louna AUGEL GARCIA
Syndicat des forêts privées du Gard	Représenté par M. Bertrand DE BERNIS
Alcedo faune – flore	Représenté par M. Rémi DUGUET
SCA Canavérier	Excusé
Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	Représenté par Mme Lia CONDEMINAS - Mme Anne-Line CUILLERET – Mme Maëva Océane DAVID – M. Théo GOND - M. Pierre JAUMAIN - Mme Léa LAFOURNIERE – M. Maxime LOCHON - M. Jérémiah PETIT

Ordre du jour :

Introduction




I- Bilan des actions 2023 et perspective 2024

-  Suivi des laro-limicoles coloniaux
-  Suivi des gîtes à chiroptères (GCLR)
-  Suivis écologiques sur l’Espiguette (CEN Occ)
 - Suivis des roselières et espèces paludicoles (Tour du Valat)

II- Point sur la mise à jour du plan de gestion du complexe Scamandre-Charnier-Crey (CCPC)

III- Bilan de la campagne MAEc 2023

IV- Actualité des sites Natura 2000

-  Evaluation des incidences
-  Dotation Biodiversité et aménités rurales
-  Mortalité avifaune sur la RD779

Début de la réunion à 14h20.

M. le Directeur du Syndicat Mixte Camargue Gardoise, Monsieur Pierre JAUMAIN introduit ce comité de pilotage des sites Natura 2000 de « Petite Camargue » en remerciant les personnes présentes pour leur participation. Il cède la parole à Mme LAFOURNIERE pour le début des présentations.

Introduction

Mme LAFOURNIERE commence par saluer les personnes présentes. Elle introduit la présentation par un rappel de la démarche et des objectifs de Natura 2000. En Camargue Gardoise, 3 sites ont été désignés, un au titre de la Directive Habitat Faune-Flore et deux au titre de la Directive Oiseau. Ces sites sont régis par un unique document cadre appelé document d'objectif (DOCOB) depuis décembre 2007. Elle rappelle ensuite les missions de l'animateur Natura 2000 qui s'orientent autour de la concertation, de la contractualisation et de l'amélioration des connaissances naturalistes.

I- Bilan des actions 2023 et perspectives 2024



Suivi des laro-limicoles coloniaux

- Mme LAFOURNIERE commence par rappeler que ce suivi participe au suivi interrégional LARIMED pour le suivi de 8 espèces de laro-limicoles coloniaux (mouettes, sternes et goélands) à l'échelle de la Méditerranée française. Sur la Camargue Gardoise, ces suivis sont réalisés en régie par 2 agents du Syndicat Mixte Camargue Gardoise sur 3 grands secteurs. A noter que sur la saison de reproduction 2023, les Salins d'Aigues-Mortes suivis par comptage à pied ont abrité 49 % des couples d'Avocette élégante du delta camarguais. Le complexe d'étangs Scamandre-Charnier-Crey suivi par survols a accueilli 44 % des effectifs reproducteurs de Mouette rieuse. Et sur la lagune de la Sicarex, ont été recensés jusqu'à 43 couples de Sternes naines, ce qui est un effectif remarquable au vu de la taille du site.

Malheureusement, le succès de reproduction n'est pas au rendez-vous en 2023 avec des cas de prédation aérienne et une très importante mortalité des poussins et adultes à cause de la grippe aviaire. Cette épidémie, qui a principalement touché les poussins, ne se traduit pas dans les effectifs de 2023, mais son impact sera certainement visible sur les prochaines années avec des baisses d'effectifs globaux pour les espèces concernées.

Mme LAFOURNIERE termine en précisant qu'un rapport complet détaille les effectifs sur les différents sites suivis et qu'il est disponible à la demande.

M. COLOMBAUD interroge sur la répartition actuelle des laro-limicoles nicheurs et sur la pertinence de toujours distinguer deux zones sur la Camargue gardoise (ndlr une zone fluvio-lacustre au nord et laguno-marine au sud).

Mme LAFOURNIERE précise que les deux zones sont favorables à des espèces différentes. Par exemple, seul le secteur des Salins d'Aigues-Mortes accueille des Goélands railleurs en reproduction et les Sternes caugeck vont quant à elles préférer les conditions offertes par le complexe Scamandre-Charnier-Crey.

M. JULLIAN intervient pour présenter une situation similaire sur l'étang de Capestang où la roselière en dégradation n'offre plus de conditions favorables aux espèces paludicoles et où l'apparition de tamarissais et de vasières attire les laro-limicoles en reproduction.

M. COLOMBAUD souligne la présence des Mouettes rieuses sur les deux secteurs.

Mme LAFOURNIERE précise que les Mouettes rieuses ne se reproduisaient pas initialement sur le secteur Scamandre-Charnier-Crey et que la dégradation de la roselière a créé des conditions très favorables à cette espèce depuis ces 5 dernières années.



Suivis des gîtes à chiroptères (GCLR)

- Mme LAFOURNIERE donne la parole à Mme PONS qui prend la suite de M. Julien PENVERN pour le Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon.

- Mme PONS présente les deux espèces d'intérêt communautaire d'enjeu fort ciblées par ce suivi : le Grand rhinolophe et le Murins à oreilles échancrées. Ces espèces sont présentes en Camargue en colonie pour la mise-bas et l'élevage des jeunes. Elles se sont spécialisées dans les gîtes bâtis avec l'utilisation des greniers et caves principalement. Pour l'année 2023, 7 gîtes ont été inventoriés selon deux modalités : comptage en journée avec dénombrement de la colonie entière (adulte et jeune) sur photos où comptage en sortie de gîte le soir pour dénombrer les adultes volant puis dans le gîte pour dénombrer les jeunes de l'année. Elle prend l'exemple d'un des deux gîtes majeurs inventoriés en 2023 pour illustrer la situation préoccupante des populations en Camargue Gardoise qui ont connu des destructions par les propriétaires ces dernières années. Sur les deux gîtes connus occupés, l'un a fait l'objet d'une prédation par la Chouette effraie ce qui entraîne la désertion du gîte par la colonie.

M. CRESTEY signale que les effectifs de chiroptères pour ces deux espèces sont en légères hausses dans les gîtes suivis dans les Bouches-du-Rhône, notamment pour les Murins à oreilles échancrées le long de la ripisylve du Petit Rhône.

Mme LAFOURNIERE précise qu'une des actions envisagées en 2024 consistera à échanger avec les sites Natura 2000 voisins afin d'avoir une vision plus globale de la répartition et des effectifs de ces deux espèces dans les gîtes connus à l'échelle du grand delta camarguais.

M. CAIRE demande quelle position nous adoptons dans le cas de la problématique avec la Chouette effraie, car c'est aussi une espèce protégée.

Mme LAFOURNIERE répond que dans certains cas si les enjeux le nécessitent un choix peut être fait au regard des enjeux en présence, sur le territoire plutôt orienté en faveur des chauves-souris. Dans le cas précis de ce gîte, nous testons un système qui bloque l'entrée du gîte pour la Chouette effraie, mais laisse passer les chauves-souris. Sur d'autres sites à la fois favorables à la Chouette et aux chauves-souris qui sont en cours d'aménagement, nous essayons de trouver des systèmes pour faire cohabiter les deux enjeux dans des volumes totalement séparés en collaboration avec M. VOLLLOT spécialiste de cette espèce sur le territoire.

Mme PONS poursuit sur les autres faits marquants de l'année 2023. Le second gîte majeur de Camargue gardoise, d'enjeu régional pour la conservation des chauves-souris, a fait l'objet d'un accompagnement spécifique auprès du propriétaire pour la prise en compte de la colonie présente dans la rénovation en cours du bâti (rénovation du grenier et restauration de la toiture). Cet accompagnement, en partie financé par le plan d'action en faveur des chiroptères, a abouti à une prise en compte des chauves-souris dans la rénovation du bâti en cours et à la rédaction d'un porté à connaissance officiel pour sécuriser l'enjeu présent.

Mme CONDEMINAS demande si la convention « refuge Chauves-souris » a été envisagée avec ce propriétaire ?

Mme PONS répond que cette convention n'a aucune portée juridique et qu'elle est utilisée comme outil de sensibilisation.

Mme LAFOURNIERE complète que dans ce cas, la sensibilisation du propriétaire et la concertation s'est déroulé à l'amiable.

M. RAVIOL rebondit sur le fait qu'il s'agit d'une problématique complexe surtout quand cela concerne les habitations et propriétés privées.

Mme PONS complète en indiquant que la totalité des gîtes occupés de Camargue Gardoise sont chez des propriétaires privés.

Elle termine sur une bonne nouvelle en annonçant la découverte d'un nouveau gîte d'enjeu régional.

Elle dresse le bilan de la situation en Camargue qui est assez complexe, avec un avenir incertain de la population présente. Pour les prochaines années, elle sollicite une mise en corrélation des enjeux et actions avec les financements nécessaires.

- Mme LAFOURNIERE conclut en indiquant que les suivis se poursuivront en 2024 et que des actions d'aménagements de gîtes bâtis en faveur de ces deux espèces de chauves-souris sont prévues sur du foncier sécurisé, notamment sur les espaces naturels sensibles du Département du Gard.



Suivis écologiques de restauration de l'Espiguette (CEN Occ)

- Mme LAFOURNIERE donne la parole à M. JULLIAN du CEN Occitanie pour présenter cette action.
- M. JULLIAN, présente les travaux de gestion d'espèces exotiques envahissantes, de remodelage dunaire, de pose de clôture et de confortation du réseau de mares qui ont eu lieu en 2022 sur trois secteurs de l'Espiguette : La Janine, Terre Neuve et les Baronnet. Suite à ces travaux des suivis ont été mis en place afin d'évaluer leur efficacité. Un suivi photographique a été réalisé par le CEN Occitanie avec des prises de vues avant, pendant et après travaux sur les trois secteurs. De même un suivi par drones avec photos aériennes a été réalisé par le SMCG avant et après travaux pour rendre compte des opérations réalisées. Le suivi floristique des mares et des milieux restaurés montre une amélioration de l'état de conservation des milieux dunaires suite aux travaux. De même, les suivis sur les amphibiens et les orthoptères (groupe des criquets et sauterelles) indiquent des premiers résultats encourageant d'une évolution positive des milieux. Il est néanmoins nécessaire de poursuivre des suivis sur le long terme pour confirmer cette amélioration dans la durée.

M. RAVIOL interroge sur la pertinence d'enlever la végétation sur les dunes car cela participe au maintien du sable et de ces formations qui protègent des incursions marines.

M. JULLIAN précise que cette problématique a bien été prise en compte et que le remodelage dunaire avec la création de montilles permet de recréer du relief dunaire fixé par une végétation de milieux ouverts. Ce nouvel écosystème joue un rôle similaire au boisement de protection contre les intrusions marines.

M. CLEMENT demande la définition d'espèce rudérale ?

M. JULLIAN répond qu'il s'agit d'espèces qui s'adaptent à des configurations très variées et qui n'ont pas de valeur patrimoniale.

M. CRESTEY demande des précisions sur les espèces exotiques envahissantes qui ont été traitées et comment ?

M. JULLIAN précise que ce sont majoritairement des Oliviers de Bohême qui ont été traités via un arrachage mécanique avec une valorisation dans une filière de bois énergie.



Suivis des roselières et espèces paludicoles (Tour du Valat)

- Mme LAFOURNIERE laisse la parole à M. GAZAIX de la Tour du Valat pour la présentation de ces suivis.
- M. GAZAIX introduit son propos en rappelant le contexte de cette étude. Il commence par exposer les suivis de salinité effectués dans les 22 piézomètres autour du complexe Scamandre – Charnier – Crey. Les données de niveau d'eau et de salinité sont relevées une fois par mois depuis plus de 20 ans. L'année 2023, a été marquée par un assec important en juin. De manière générale, les salinités des eaux de surfaces et souterraines ont augmenté ces dernières années pour atteindre des valeurs moyennes records en 2023. Il présente ensuite les cartographies obtenues à partir du traitement d'images satellites. Les durées d'inondations du complexe Scamandre – Charnier – Crey ont été plus courtes à l'hiver 2022-2023 que lors de l'hiver 2021-2022. De même, la propriété du Domaine de Je m'en Repends se distingue par sa gestion avec des durées de mises en eau très courtes en comparaison du reste du complexe. Les relevés de salinité moyenne sur les quatre ponts du canal du Rhône à Sète mettent en évidence une augmentation de la salinité en tout point à partir du mois d'octobre. Cette augmentation peut être mise en relation avec l'arrêt des éclusages liée au tourisme fluvial au niveau de l'écluse de Saint-Gilles.

M. RAVIOL souligne qu'à cette période le niveau du Petit Rhône est bas ce qui doit rendre les éclusages plus difficiles.

M. GAZAIX poursuit sur les mesures de salinité moyenne sur une année pour ces quatre points. Il souligne une diminution de la salinité moyenne depuis 2021. Celle-ci peut être reliée aux « chasses » (NDLR = éclusage à vide) menées par Voies Navigables de France via l'écluse de Saint-Gilles dans le cadre du plan d'action de lutte contre la salinité en Camargue Gardoise. Néanmoins, la salinité moyenne annuelle du Pont des Touradons est repartie à la hausse en 2023.

M. RAVIOL intervient pour signaler des tempêtes maritimes qui peuvent être à l'origine de cette augmentation de salinité.

M. GAZAIX termine cette partie par une analyse de la salinité des canaux d'alimentation du complexe. Il met en évidence un doublement de la salinité dans la roubine Z depuis 2019. Il avance l'hypothèse d'une dilution progressive de la salinité de l'étang du Scamandre dans sa roubine principale d'alimentation.

Il passe ensuite à l'exploitation des roselières pour la sagne et aux effectifs de hérons nicheurs. Une seule colonie a été recensée en 2023. Il met en avant la présence de deux colonies arboricoles, avec pour la première fois la présence de Hérons pourprés dans celle de Buisson Gros.

M. PETIT corrige et indique qu'elle se situe sur le secteur de la Fromagère.

M. RAVIOL revient sur la sagne et interroge sur les raisons de la baisse de cette pratique ? moins de sagneurs ? fermeture des zones sagnées ?

M. GAZAIX répond que cela est principalement due à la dégradation de la qualité du roseau.

Mme LAFOURNIERE complète en précisant qu'il ne reste plus beaucoup de sagneurs sur le territoire.

M. VIANET réagit en précisant que certains sagneurs parlent d'un problème de qualité mécanique du roseau en lien avec une moisissure. La qualité du roseau une fois récolté serait altérée entraînant des durées de vie plus courtes des installations.

Mme GALINIER souligne la différence de gestion du Domaine de Je m'en Repend.

M. JULLIAN réagit sur les paramètres de dégradation de la roselière. Il y a le sel, mais aussi des phénomènes d'asphyxie des rhizomes qui entraînent une dégradation et un pourrissement du roseau.

M. GAZAIX signale que sur ce secteur il est compliqué de jouer entre le maintien d'un certain niveau d'eau douce et les phénomènes d'eutrophisation.

M. PETIT précise que cette dégradation est liée à plusieurs facteurs.

M. MATEU complète en indiquant que le roseau n'a pas nécessité d'avoir les pieds dans l'eau toute l'année. Une longue durée d'inondation ne favorise pas la repousse du roseau.

M. BAUDRION intervient et souligne que dans les Bouches-du-Rhône, les chasseurs ont essayé de gérer les roselières suite au constat d'une forte dégradation ces 5-6 dernières années. Ils ont testé un assec de deux ans qui a porté ses fruits, mais qui est compliqué à mettre en œuvre sur le plan économique.

M. RAVIOL mentionne que sur la roselière du Paty, un pâturage d'Aubrac a été instauré. Celle-ci semble bien réagir à cette pratique.

M. VIANET souligne que les gestionnaires d'espaces naturels sont des « gestionnaires de contradictions ».

M. DE BERNIS demande s'il s'agit d'un problème de circulation de l'eau, ainsi que le taux de salinité que le roseau peut supporter.

M. GAZAIX répond que le roseau peut tolérer de hauts taux de salinité en survie. Cependant, sa qualité ne sera pas acceptable pour de la sagne où pour la reproduction des espèces paludicoles. Le taux de sel de la nappe souterraine dans laquelle le roseau a ses racines est le plus important, il peut y tolérer jusqu'à 10g/L et sur le complexe certain secteur sont à plus de 15g/L.

Concernant la circulation de l'eau, les forts assecs entraînent des remontées de sel qui nécessitent ensuite un important volume d'eau en circulation pour assurer son lessivage.

M. RAVIOL ajoute qu'un travail serait à faire avec les ASA pour assurer cette circulation.

M. DE BERNIS mentionne également la présence du canal du Rhône à Sète comme voie d'entrée de l'eau sur le complexe d'étang.

II- Point sur la mise à jour du plan de gestion du complexe Scamandre-Charnier-Crey (CCPC)

- Mme LAFOURNIERE présente Mme CHEVALIER pour la Communauté de Commune Petite Camargue, structure gemapienne, et lui laisse la parole pour présenter la mise à jour du plan de gestion du complexe Scamandre – Charnier – Crey.

- Mme CHEVALIER commence par rappeler que les roselières du complexe montrent des signes de dégradation depuis les années 1990. Un plan de gestion visant la restauration des roselières a été adopté en 2001. Celui-ci a été peu mis en œuvre même si quelques travaux isolés ont été effectués.

Aujourd'hui, tous les acteurs du marais, chasseurs, pêcheurs, sagneurs... partagent le même constat d'une dégradation de la roselière. L'envasement et la turbidité des étangs sont jugés comme critiques. Depuis les années 2000, et malgré la dégradation visible des marais, aucune gestion concertée n'a émergé. La très mauvaise circulation de l'eau a entraîné des phénomènes d'eutrophisation. Une prolifération des espèces exotiques envahissantes, notamment le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), a également été observée ces dernières années. Sur la base de ce constat, la Communauté de Commune Petite Camargue souhaite mettre à jour et relancer le plan de gestion de ces marais pour les restaurer. Les sagneurs ont également soulevé la présence d'un parasite du roseau : la pyrale du roseau. Celui-ci était géré via de l'écobuage des roselières qui se confronte aujourd'hui aux enjeux de nidification.

A court terme, le projet doit être validé par le Comité des marais, instance de concertation sur le territoire. Une des premières actions à mettre en œuvre est le curage des roubines, aujourd'hui très envasées. Cette action doit être réalisée en parallèle d'une gestion des apports et des vidanges d'eau concertée à l'échelle du complexe. Une étude bathymétrique et une étude physico-chimique des sédiments sont également en projet.

Le linéaire à curer a été identifié et a fait l'objet d'un premier projet étudié en 2022, mais finalement trop ambitieux : linéaire d'environ 26km de roubines à curer soit 47 000 m³ de boues.

Le projet actuel en cours d'étude a été scindé en deux tranches :

- 1^{ère} tranche = Crey - Scamandre : environ 11 km de roubines (linéaire en jaune), environ 20 000 m³ de boues
- 2nde tranche = Charnier : environ 15 km de roubines, environ 24 000 m³ de boues

Est également à l'étude un projet d'installation d'une pompe pour la vidange du Crey. Celle-ci serait installée dans le bassin de Gallician avec un batardeau dans la rigole Z afin d'isoler hydrauliquement l'étang du Crey du reste du complexe. Cette pompe aurait pour rôle de venir en complément de l'évapotranspiration naturelle pour assécher l'étang au printemps. Ce pompage serait effectué en concertation avec VNF avec rejet dans le canal du Rhône à Sète. L'objectif visé de circulation de l'eau serait une alimentation des étangs par le Petit Rhône et une vidange via le canal du Rhône à Sète.

M. PETIT mentionne la présence d'ouvrages motorisés au niveau des ponts de Franquevaux et des Tourradons. Il pourrait être intéressant de les utiliser via une automatisation des ouvertures et / ou fermetures dans l'objectif d'optimiser la circulation de l'eau à moindre coût.

Mme CHEVALIER signale que les ouvrages de gestion hydraulique sont accessibles à tous. Cela entraîne dans certains cas des conflits entre les usagers du marais. Elle revient sur la nécessité d'une surveillance et d'une gestion concertée des interventions.

Mme DRUELLES demande quel sera le coût d'installation de la pompe ?

Mme CHEVALIER répond que l'achat concerne une pompe électrique pour un budget estimé de 40 000€ pour une vidange de l'étang sur 15 jours au printemps.

M. JULLIAN interroge sur la raison de la vidange de printemps ?

Mme CHEVALIER précise que la pompe vient en appui de l'évapotranspiration naturelle printanière de l'étang pour permettre un assec plus important.

M. JULLIAN demande si cet assec aura lieu tous les ans ?

Mme CHEVALIER informe qu'un tel assec sera réalisé tous les 5 ans. Il vise également à favoriser le développement de la flore aquatique spécifique aux étangs.

M. JULLIAN mentionne que pour les roselières, la gestion favorable est un maintien en eau jusqu'au 15 juillet suivi d'un assec profond (supérieur à 20 cm) d'aout à septembre pour l'oxygénation des rhizomes.

Mme CHEVALIER signale que le plan de gestion dispose de périodes très précises pour la gestion hydraulique.

QUI A DIT : « il existe des calendriers des besoins hydrauliques en fonction des activités » ?

M. JULLIAN rapporte qu'une gestion de roselière avec des assecs printaniers pendant plusieurs années a entraîné une dégradation de celle-ci. Il souligne le fait que la durée et la profondeur des assecs sont les deux paramètres les plus importants.

Mme GALINIER évoque de nouveau l'existence de la pompe italienne du ressuyage.

Mme CHEVALIER précise que la Communauté de Commune Petite Camargue va également s'équiper d'un engin amphibie pour gérer les espèces exotiques envahissantes, dont le Baccharis.

Mme DRUELLES interroge sur le recrutement du bureau d'étude pour la réalisation des études naturalistes.

Mme CHEVALIER introduit le bureau d'étude ALCEDO Environnement et les invite à présenter leurs activités.

M. DUGUET en tant que coordinateur sur ce projet prend la parole et présente la structure. Il évoque ensuite les missions confiées à ALCEDO dans le cadre du projet. Ils sont actuellement en phase de synthèse bibliographique. Les diagnostics terrains auront lieu au printemps 2024 avec un rendu des enjeux faune et flore attendu à la mi-juillet. Cette étude vise à évaluer les incidences environnementales des travaux et à programmer la séquence ERC sur les 11 kilomètres du linéaire concerné.

III- Bilan de la campagne MAEc 2023

- Mme LAFOURNIERE rappelle brièvement le contexte de mise en œuvre de ce dispositif sur la Camargue Gardoise. Elle présente les budgets et les règles régionales fixés pour les deux territoires gardois concernés.

M. RAVIOL questionne sur l'harmonisation des mesures entre la rive droite et la rive gauche du Petit Rhône.

Mme LAFOURNIERE explique que les mesures ont été décidées au niveau national, mais que la gestion technique et financière du dispositif est faite à l'échelle de chaque région.

M. RAVIOL souligne l'important travail pour le montage de ce dossier compliqué.

M. CLEMENT remercie le SMCG et le PNR de Camargue pour le montage de ces dossiers difficiles. Il met néanmoins en évidence le manque d'ambition des mesures ainsi que la sous-évaluation du budget par rapport aux besoins.

Mme LAFOURNIERE présente une synthèse des mesures ouvertes à la contractualisation sur la Camargue Gardoise ainsi qu'un bilan des engagements par PAEC pour 2023. Elle précise que dans sa première version, le cahier des charges national ne disposait pas de mesures adaptées à la riziculture. Après sollicitation directe du Ministère de l'Agriculture, deux mesures spécifiques à la riziculture ont été proposées répondant à des enjeux de réduction des herbicides. Elle met également en évidence la non-comptabilité des primes de conversion à l'Agriculture Biologique avec certaines Mesures Agro-Environnementale et climatique à enjeux Biodiversité. Elle précise que seule la roselière de la Tour Carbonnière a été engagée dans une MAEc de gestion des roselières pour l'avifaune.

M. VIANET indique que ce secteur fait l'objet d'un souci de maintien d'une bonne qualité du marais.

Mme LAFOURNIERE précise que la roselière concernée par cette mesure a bénéficié d'un contrat Natura 2000 visant la restauration de sa digue sud pour assurer une gestion hydraulique uniquement par l'eau douce en provenance du Vistre.

Elle poursuit en précisant que suite à un travail de collaboration entre le SMCG, les professionnels de la filière RIZ et la Chambre d'Agriculture du Gard, à partir de 2024 le plafond pourra être rehaussé à 10 000 €/exploitation/an. Pour atteindre ce plafond aligné sur la région Sud PACA, il est nécessaire de cumuler deux mesures surfaciques Riz ou une mesure Riz et une mesure Biodiversité.

M. CRESTEY demande quelles sont les mesures Biodiversité concernées par ce dispositif.

Mme LAFOURNIERE indique que toutes les mesures Biodiversité sont possibles, mais il est nécessaire d'y associer une mesure surfacique Riz.

Elle poursuit en concluant cette partie par des tableaux de synthèse des actions menées en 2023 et énonce les actions et suivis prévus pour 2024.

IV- Actualités du réseau Natura 2000



Veille sur les projets de territoire

- Mme LAFOURNIERE présente les évaluations des incidences Natura 2000, dossiers réglementaires à renseigner pour tout projet inscrit dans les listes locales et nationales des projets soumis à évaluation des incidences. Ces projets sont pour certains de grande ampleur sur le territoire comme le renforcement et le décorsetage des digues du Petit Rhône, où plus ponctuels et portés par des privés comme des tournages de film, des manifestations sportives ...
- Mme LAFOURNIERE, en tant que chargée de mission Natura 2000, suit et accompagne des projets structurants pour le territoire tels que le SAGE Camargue Gardoise, le Grand Site de France ainsi que les actions menées par le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie.



Dotation Biodiversité Natura 2000

- Mme LAFOURNIERE présente les montants distribués au territoire dans le cadre de la dotation « Biodiversité » de l'Etat à destination des communes en sites Natura 2000. Elle informe les élus présents qu'elle est à leur disposition pour mobiliser ces fonds sur des actions en faveur de la Biodiversité. Elle invite également les communes concernées à lui faire part de l'utilisation de ces fonds afin de valoriser les actions mises en œuvre au travers des communications nationales sur ce dispositif. Cette composante de la Dotation Générale de Fonctionnement verra ces critères évoluer en 2024. L'attribution sera conditionnée au statut de « communes rurales » selon l'INSEE.

M. VIANET précise que la commune d'Aigues-Mortes est bien une commune rurale au sens de l'INSEE.

Mme LAFOURNIERE confirme qu'Aigues-Mortes reste la commune la plus dotée de France sur la fraction Natura 2000 depuis le début de la mise en place de cette dotation.



Mortalité route RD779

- Mme LAFOURNIERE expose l'historique et le contexte de la problématique de cette route départementale traversant la ZPS « Camargue Gardoise fluviolacustre ». Faisant suite à une sollicitation de la LPO Occitanie au sujet de l'importante mortalité aviaire constatée sur cette route, elle expose une première synthèse des données récoltées en collaboration avec le Centre Ornithologique du Gard. Cependant, il est encore trop tôt pour affirmer l'efficacité des aménagements mis en place entre 2019 et 2021, il sera nécessaire de poursuivre les observations dans la durée.

Mme PONS questionne sur le protocole mis en place et sa temporalité ?

M. TROUILLAS répond qu'il s'agit de passages réguliers, un jour sur deux à un jour sur trois. Tous les cadavres sont comptabilisés. Leur nombre dépend également de plusieurs facteurs : périodes de l'année, niveau d'eau des étangs ...

Mme PONS demande pourquoi des ralentisseurs n'ont pas été mis en place.

Mme LAFOURNIERE indique que depuis 2017, le SMCG travaille avec le service des routes du Département du Gard sur cette problématique. La question des ralentisseurs a déjà été étudiée. Leur installation sur cette route étroite sans bas-côté présente de gros risques de chute des véhicules dans le canal ou l'étang et ne serait pas satisfaisante sur le plan de la sécurité des usagers.

Mme DRUELLE interroge sur les autres mesures possibles.

Mme LAFOURNIERE informe que la vitesse réglementaire sur la route a été abaissée à 70km/h. Un revêtement bruyant a également été installé en 2019 afin d'inciter les usagers à ralentir. Cela semble fonctionner sur les touristes mais pas les usagers locaux de la route. La question des radars tronçons a elle aussi été étudiée. Ce dispositif n'est envisageable que sur des routes qui répondent à des critères de sécurité routière, ce qui n'est pas le cas pour la RD 779.

M. TROUILLAS précise que seule la mortalité chez les oiseaux a été abordée, les mammifères et les reptiles étant également concernés.

M. CRAUSTE conclut ces présentations en reconnaissant le travail et la maîtrise de la chargée de mission Natura 2000. Il salue le travail du Syndicat Mixte Camargue Gardoise qui répond à différentes missions sur le territoire. De même, il salue la Présidente du Département du Gard et les élus locaux qui s'impliquent et s'engagent sur ces sujets techniques et complexes. Il souligne le lien entre les paysages, la faune, la flore et les activités humaines. Il met en avant l'équilibre fragile du territoire et les effets visibles du changement climatique qui vont demander adaptation et engagement. Il relève le rôle des services de l'Etat, du Conseil Régional de la région Occitanie et des financeurs tels que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En l'absence de remarques supplémentaires, M. CRAUSTE clôt la réunion à 16h40 en remerciant les participants pour l'attention portée à cet organe de discussion et de partage.

Les présentations sont téléchargeables sur le site internet du Syndicat Mixte Camargue Gardoise :

[Natura 2000 Camargue Gardoise](#) ou par demande par mail à Léa LAFOURNIERE (lafourniere@camarguegardoise.com).